DOSSIER D'INSCRIPTION

Dispositif ARGENT DE POCHE

Mairie de Lanvallay

PHOTO D'IDENTITE

Nom : ……

Prénom : ……..

Date de naissance : _____/_____/_____

Adresse : ……

……...

Téléphone du jeune : _____/_____/_____/_____/_____

Adresse mail du jeune : …….

Téléphone du parent responsable : _____/_____/_____/_____/____

Pièces à joindre + signatures obligatoires :

1- Photocopie d'une pièce d'identité
2- Justificatif de domicile
3- Photocopie de l'attestation d'assuré social
4- Attestation d'assurance responsabilité civile
5- Le contrat de participation signé de la part du jeune (page 3)
6- Autorisation parentale des parents complétée et signée (page 4)

Règlement du dispositif- Argent de poche

L'opération « Argent de Poche » est un dispositif organisé par la mairie. Il permet à un jeune d'obtenir une indemnité d'un montant de 15 euros en échange d'une mission de travail d'une durée de 3 heures consécutives dans la commune.

Quels sont les objectifs?
Accompagner les jeunes dans une première expérience
Valoriser l'action des jeunes, vis- à- vis des adultes (agents et habitants)
Créer du lien entre jeunes, élus et agents
Découvrir les structures municipales
Découvrir des métiers
Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Qui peut y participer? Tout jeune domicilié à Lanvallay qui a entre 16 ans et 18 ans.

Quand ? Pendant les vacances scolaires sauf sur la période de Noël.

Quelles sont les missions et leur organisation?
Différentes missions sont recensées au sein des services de la Commune. Ce sont des missions d'intérêt général:
Mission Service administratif: Tri et classement d'archives, inventaire…
Mission Service Technique: Aide à l'entretien des bâtiments ou des espaces verts.
Mission Service Animation: Accueil de loisirs Enfance.
Mission Bibliothèque : couverture des livres.

Les jeunes seront encadrés par le personnel communal ou les élus.
Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés durant leurs différentes missions. Même si le jeune s'engage à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas un agent communal.
L'assurance de la mairie couvre les jeunes en cas d'accident pendant les missions dans la limite du respect des consignes.

Comment s'inscrire?
Ce dossier doit être complété et remis en mairie ou au local jeunes.
Avant chaque période de vacances, le jeune sera invité à faire part de ses disponibilités. Il recevra ensuite une convocation pour effectuer une mission et devra confirmer sa présence.
Au cas où la mairie ne serait pas en mesure de satisfaire toutes les demandes, la priorité sera donnée aux plus âgés du dispositif.

Qui contacter?
L'agent référent de ce dispositif est Angéline Le Mercier, directrice du service Jeunesse.
Tel: 06.16.57.85.51
Mail: ej@lanvallay.fr
En son absence, les jeunes peuvent contacter Sonia Buchon, directrice du Pôle Enfance Jeunesse au **06.65.61.00.52** ou appeler en mairie au **02.96.39.15.06.**

Contrat de participation pour le mineur

Ce contrat est un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des missions qui vous sont confiées au cours des vacances scolaires.

Concernant votre participation :
►Vous vous engagez à être présent lors des réunions d'information où vous serez invités à transmettre vos disponibilités.

Concernant votre présence :
► Etre à l'heure au point de rendez-vous.
► Etre présent sur la totalité du temps d'activité (3 heures).

►En cas d'absence, prévenir 48h à l'avance. Si vous êtes malade, vous présenterez un certificat médical.

Concernant la réalisation des chantiers :
► Prévoir une tenue adaptée selon la nature de la mission attribuée.
► Respecter les consignes transmises par l'encadrant.

Concernant le comportement à adopter pendant les chantiers :
► Respecter les personnes et l'environnement.
► Respecter le matériel confié.

Indemnisation de la mission :
►le versement de l'indemnité est prévu sur Rdv en Mairie, en présence des élus une semaine après les petites vacances et à la fin de chaque mois de l'été.

Le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus entraîne:
►L'exclusion temporaire ou définitive du dispositif *"Argent de poche"*.
►La non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par l'encadrant.

Que souhaiteriez-vous découvrir dans le cadre de ce dispositif ?
(Réponse obligatoire)

_____

_____

Vous attestez avoir pris connaissance du présent contrat et vous vous engagez à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à …… le ...../...../.....

Signature du participant,
Précédée de la mention "Lu et approuvé"

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur : ..... ,……..

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils s'engage :

- ☞ La commune de Lanvallay ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,

- ☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert des parents ou du tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,

- ☞ La commune de Lanvallay s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Nom et Prénom .....
à participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

◯ J'accepte

◯ Je refuse

Fait à ……. le ….. / ….. / …..

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »